

# HABITAT

## Location d'un logement

En prenant un logement, vous devez dès que possible vous inscrire chez [Sierre Energie](#) pour l'électricité et l'eau courante.

**Adresse:** Sierre-Energie SA, rue de l'Industrie 29, Case postale, 3960 Sierre

**Téléphone:** 027/451 19 19

**Service Client:** 027/451 19 99

**E-mail:** [info@siesa.ch](mailto:info@siesa.ch)

**Site internet:** [www.sierre-energie.ch](http://www.sierre-energie.ch)

**Horaires:** de lundi à vendredi de 8 h à 12 h / 13 h 30 à 17 h.

Si vous avez une télévision ou une radio à la maison, vous devez payer un impôt (appelé «redevance»). La société responsable pour cela s'appelle [Billag](#). Il est important de s'inscrire dès son arrivée dans l'appartement. Avant de poser une parabole, il faut demander l'autorisation du propriétaire.

L'inscription à Billag se fait:

- sur le site de Billag: [www.billag.com](http://www.billag.com)
- par téléphone: Hotline: 0844 834 834
- par E-mail: [info@billag.com](mailto:info@billag.com)

### Association Suisse des Locataires (ASLOCA)

Cette association s'occupe de la défense des droits des locataires. Elle représente les locataires face aux propriétaires et aux pouvoirs publics.

**Adresse:** ASLOCA-VALAIS, rue de l'Industrie 10, Case postale 15, 1951 Sion

**Téléphone:** 027/322 92 49

**Permanence téléphonique:**

Lundi: 9 h – 11 h

Jeudi: 9 h – 11 h et 14 h – 17 h

Mardi: 9 h – 11 h au 079/782 88 51

**E-mail:** [aslocaval@sunrise.ch](mailto:aslocaval@sunrise.ch)

**Site Internet:** [www.asloca.ch](http://www.asloca.ch)

## Déchets

Il est très important de trier ses déchets, afin de pouvoir les recycler et leur donner une deuxième vie!

Les **principaux déchets pouvant être recyclés** sont:

- le papier et le carton → à déposer dans les moloks (gros containers ronds) pour le papier
- le verre → moloks pour le verre
- l'aluminium et le fer → moloks pour l'aluminium
- les bouteilles en plastique (PET) → points de récolte dans les centres commerciaux
- les déchets organiques (compost) → déchetterie de Cloux-Roussier ou compostage de Granges.

Les **objets encombrants** (gros déchets) peuvent être déposés à la déchetterie de Cloux-Roussier.

Lorsque vous aurez trié ces différents déchets, il reste les **ordures ménagères** (déchets journaliers que l'on ne peut pas recycler). Il existe deux possibilités pour se débarrasser des ordures ménagères:

- Dans certaines rues, un camion passe deux fois par semaine pour ramasser les sacs. Les déchets doivent alors être placés dans un sac à poubelle fermé au bord de la route. Jours de ramassage: lundi et jeudi dans le centre / mardi et vendredi dans les zones périphériques de la ville.
- S'il n'y a pas de camion qui passe dans votre rue, vous devez jeter vous-même vos sacs à poubelle dans un molok appelé aussi puits de collecte. Attention: si un molok est plein, on ne peut pas laisser de sac à poubelle à l'extérieur: on risque une amende! Il faut donc aller jusqu'au prochain molok ou garder les sacs chez soi en attendant que le molok soit vidé.

Pour plus d'informations:

**[Service de la protection de l'environnement](#)**

**Adresse:** Hôtel de Ville, CP 96, 3960 Sierre

**Téléphone:** 027/452 04 14

**Horaires:** Lundi - vendredi 8 h – 12 h

**[Déchetterie + compostage de Cloux-Roussier](#)**

**Horaires:** Mardi - samedi 7 h 30 – 12 h / 13 h 30 – 17 h 30

**[Compostage de Granges](#)**

**Horaires:** Mercredi et samedi 7 h 30 – 12 h / 13 h 30 – 17 h 30